

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DE LA LEKIE
COMMUNE DE MONATELE
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
CENTRE REGION
LEKIE DIVISION
MONATELE COUNCIL
GENERAL SECRETARY

Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM)

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MONATELE

PROJET DE DEMANDE DE COTATION N° 01/DC/CM/SIGAMP/CIPM/2025

**POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DANS
CERTAINS CENTRES DE SANTE INTEGRES.**

LOT1 CENTRE DE SANTE INTEGRÉ DE NGOMO

LOT 2 CENTRE DE SANTE INTEGRÉ DE NKOGBONG

**FINANCEMENT : RESSOURCES TRANSFERÉES MINSANTE
BIP Exercice 2025
Imputations budgétaires :**

DOSSIER DE CONSULTATION SOMMAIRE

PIECE N° I - AVIS DE CONSULTATION.

PIECE N° II - RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

- 2.1 - Le dossier de consultation
- 2.2 - Préparation des offres
- 2.3 - Dépôt des offres
- 2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres
- 2.5 - Attribution de la lettre-commande

PIECE N° III - MODELES D'ANNEXES

- 3.1 - Lettre de soumission
- 3.2 - Description technique des prestations
- 3.3 - Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif
- 3.4 - Tableau de comparaison des offres
- 3.5 - Liste des banques agréées
- 3.6 – Sous-Détail des Prix Unitaires

PIECE N° IV - PROJET DE LETTRE-COMMANDE

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE – COMMANDE

CHAPITRE III : DISPOSITION FINANCIÈRE

CHAPITRE IV : DISPOSITION DIVERSES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DE LA LEKIE
COMMUNE DE MONATELE
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE SIGAMP



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
CENTRE REGION
LEKIE DIVISION
MONATELE COUNCIL
GENERAL SECRETARY
ISAMPC SERVICE

Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM)

Commission Départementale de Passation des Marchés (CIPM)

**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION
N° 001/DC/CM/CIPM/2025**

**POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DANS CERTAINS
CENTRES DE SANTE INTEGRES.**

LOT1 ENTRE DE SANTE INTEGRE DE NGOMO

LOT 2 CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NKOOG BONG

**Financement : BIP Exercice 2025
Imputations budgétaires :**

DOSSIER DE CONSULTATION

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

Objet : Demande de Cotation N° 001./DC/CM/CIPM/2025 pour l'équipement en matériel médical dans les CSI de NGOMO et NKOGBONG DANS LA COMMUNE DE MONATELE - Département de la Lékié.

Afin d'équiper les Centres de Santé Intégrés de NGOMO et NKOGBONG. en outil de travail, le Ministre de la santé Publique à travers le Maire de la Commune de Monatélé envisage doter le matériel Médical pour le compte de l'exercice budgétaire 2025. C'est dans cette optique qu'est lancée la présente demande de cotation.

2. Participation :

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises installées sur le territoire national et ayant une expertise avérée dans ce domaine.

3. Financement :

La présente demande de cotation est financée par le Budget d'Investissement Public (BIP) 2025 sur l'imputations : _____ (**Lot 1 et 2**)

4. Consultation du dossier :

La demande de cotation peut être consultée à la mairie de Monatélé dès publication de la présente consultation Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) téléphone ____.

5. Acquisition du dossier de consultation :

Le dossier de consultation peut être retiré la Mairie de Monatélé, à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) tél : ___, contre présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de Monatélé d'une somme de **35 000 (trente-cinq mille) francs FCFA**

Caution de soumission :

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre administrative une caution délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des finances d'un montant de 200 000 (deux cent mille) francs CFA par lot.

6. Remise des offres :

Le bordereau descriptif et quantitatif des équipements à fournir doit être chiffré et déposé au plus tard le **26 MARS 2025 à 11 heures** sous enveloppe cachetée adressée à Monsieur Maire de la Commune de Monatélé, Maître d'Ouvrage avec la mention :

**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION
N° 001/DC/CM/SIGAMP/CIPM/2025**

POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DANS CERTAINS CENTRES DE SANTE INTEGRES.

LOT1 ENTRE DE SANTE INTEGRE DE NGOMO

LOT 2 CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NKOG BONG

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres seront dépouillées au plus tard le **26 mars 2025 à partir de 12 heures** à la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) de la Commune de Monatélé, sis à la Mairie de Monatélé dans la salle des délibérations, Tel / _____

7. Ouverture des plis :

Le dépouillement se fera en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés. Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

8. Conformité du dossier administratif :

Tout dossier administratif non conforme aux prescriptions de la présente demande de cotation sera déclaré irrecevable.

Monatélé, le _____

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONATELE
AUTORITE CONTRACTANTE**

AMPLIATIONS

- ARMP (pour publication au JDM)
- CIPM
- SOPECAM (pour publication)
- Affichage (pour information)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DE LA LEKIE
COMMUNE DE MONATELE
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE SIGAMP



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
CENTRE REGION
LEKIE DIVISION
MONATELE COUNCIL
GENERAL SECRETARY
ISAMPC SERVICE

NOTICE OF NATIONAL CONSULTATION CALL N° 001/CM/CIPM/2025

OF th 26 FEBRUARY/2025 FOR THE ESTABLISHMENT OF THE INTEGRATED HEALTH CENTER OF NGOMO AND NKOG BONG IN THE MONATELE COUNCIL- LEKIE DIVISION-CENTRE REGION

NB: Beyond the submission's deadline, any tenders will no longer be received

FUNDING: 2025 PUBLIC INVESTMENT BUDGET

1- Purpose:

The Mayor of Monatélé Council, Contracting Authority, hereby launches a national consultation call to establish the Integrated Health Centre of NGOMO. And NKOG BONG in the Lékié Division.

2- Nature of Service

The necessary equipment covered by this request for quotation constituted in one lot essentially concerns the following elements:

3 participation and origin:

Participation in this invitation to tender is open to Cameroonian-Law firms and companies specialised in medical equipment and justify their technical and financial capacities for the proper realisation of this work.

By this consultation call, interested companies are called upon to provide authentic information which will be useful for the choice of those that can meet the needs of the required service after an in depth and objective appraisal of their application files.

4 Finance

These work are financed by the public Investment Budget of MINSANTE part of the fiscal year 2018, for an estimated amount of

N° Lot	Nature of services	Location	provisional amount
1	Equipment of the NGOMO Health Center	NGOMO Health Center	10 000 000 F CFA
2	Equipment of the NKOG BONG Health Center	NKOG BONG Health Center	10 000 000 F CFA

5 tender file consultation:

After the publication of this notice, the tender file may be consulted during the working hours at the Monatélé council, phone number:

6 Tender file acquisition

The tender may be acquired from the internal structure for administrative management of public contracts of the Monatélé Council phone number: ___, immediately after publication of this notice against payment (delivery of the original receipt payment) a non-refundable fee at the Monatélé's council treasury of the sum of 35 000(thirty five thousand) CFA F.

7- Tenders presentation

The documents that constitute the tender are divided into one part contained in a sealed envelope as follows:

Envelope A containing the administrative documents and containing the financial allocation. The above-mentioned tenders presented as such will be inserted in a simple envelope bearing only the main tender references. This one must also be closed and sealed for confidentiality. The different documents of each tender will be numbered in accordance with the tender file order and separated by some interpolated sheets of the same color.

8-Tender Submission:

Each bid drafted in French or English in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies labeled as such must reach

The Mayor of Monatélé council, contracting authority, Monatélé: phone number Fax ___, not later than _th 26 march_2025at 11 AM prompt, local time, submitted against a receipt and labeled:

NOTICE OF NATIONAL CONSULTATION CALL N° 001/CM/SIGAMP/CIPM/2025

OF _____/2025 FOR THE ESTABLISHMENT OF THE INTEGRATED HEALTH CENTER OF NGOMO and NKOG BONG IN THE MONATELE COUNCIL-LEKIE DIVISION-CENTRE REGION

“TO BE OPENED ONLY IN COMMISSION”

9- Tenders compliance:

Each bidder must include in his/her administrative documents a bid bond (true to joined sample in annex 8.1) issue by a first rate-bank recognised and approved by Ministry of Finances, featuring on the list in document 12 of the tender file (TF) and payment of the sun of three hundred two hundred thousand (**200,000**) CFA francs per lot and validity date of the offers.

Under pain of bid rejection, the other required administrative (in the course of validity) must imperatively be produced in originals and certified by the issuing service or an administrative authority in accordance with the special conditions of the invitation to tender.

They must obligatorily be updated and must not be older than three (03) months preceding the bids deposit date or not be established after the signing of the tender file.

Any offer not in conformity with the prescriptions of this notice and tender file shall be declared inadmissible. Especially the absence of the bid bond issue by the first rate bank, approved and recognised by Ministry of finance or the non-respect of the models of the tender file documents shall lead to the rejection of the offer.

10- application deadline:

tender applicants will have twenty one (21) days to apply upon publication of this notification.

Each bidder may attend the opening session or may be represented by a person of his choice, having an expert and excellent knowledge of the offers.

11- Time frame

The execution deadline sets by the project owner is sixty (60) days. This period includes the supply of school-benches, rainy seasons, weather and some other factors with effect from the day of work' notification; signing's date of contract..

12- Contract award

The Mayor of Monatélé council, contracting authority grants the contract to the applicant whose file, technically skilled, assessed appealing with the lowest bid deemed to be substantially in accordance with the tender file.

a) Tender validity

Applicants will be bound by their tenders for a period of ninety (90) days with effect from the tender-submission deadline..

b) Additional Information:

Some technical information may be obtained during working hours either at the technical service of Monatélé council.

NB: for any act of corruption, to be so kind as to call or send a SMS to MINMAP with the following numbers: 673 20 57 25/699 37 07 48.

Monatélé, on the_____

THE MAYOR OF MONATELE COUNCIL

(Contracting Authority)

Copies:

- ARMP (for publication in JDM)
- DDMAP/L
- DDMINEPAT/L
- CIPM
- SOPECAM (For publication)
 - Affichage (For information)
 - Archives/crono (For archiving)

PIECE N° I - AVIS DE CONSULTATION.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DE LA LEKIE
COMMUNE DE MONATELE
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
CENTRE REGION
LEKIE DIVISION
MONATELE COUNCIL
GENERAL SECRETARY

Commission Interne de
(CIPM)

Passation des Marchés

DEMANDE DE COTATION
N° 001/DC/CM/SIGAMP/CIPM/2025

**POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DANS CERTAINS CENTRES DE
SANTE INTEGRES.**

LOT1 ENTRE DE SANTE INTEGRE DE NGOMO

LOT 2 CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NKOG BONG

Financement : BIP Exercice 2025
Imputations budgétaires :

DOSSIER DE CONSULTATION

Pièce N° II
REGLEMENT DE LA CONSULTATION

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de consultation décrit les fournitures et prestations faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces lettre-commandes.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) L'avis de consultation ;
 - (b) Les spécifications techniques,
 - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif
 - (d) Le modèle de soumission,
 - (e) Le projet de lettre commande,
 - (f) Le modèle de tableau de comparaison des offres
- 1.3 Le Cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le Cocontractant comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, datée signée et timbrée;
- (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- (c) La quittance représentant les frais d'achat du dossier de consultation ;
- (d) Un dossier administratif comprenant les pièces en cours de validité ci-après :
 - Une patente ;
 - Une carte de contribuable ;
 - une déclaration timbrée du soumissionnaire, faisant apparaître les noms, prénoms, qualité et les pouvoirs qui sont délégués au signataire de l'offre, ainsi que la raison sociale et l'adresse du siège de l'Entreprise, et indiquant clairement le ou les lots choisis.

- un certificat d'imposition en cours de validité, signée du Chef de Centre Régional des Impôts habilité, certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts ;
- une attestation de non redevance vis-à-vis du fisc signée du Comptable assignataire, ou son représentant habilité en cours de validité ;
- une attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ou son représentant, certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse, datant de moins de trois (3) mois ;
- une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le MINFI ;
- une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Article 4 - Offre

- 4.1 Le cocontractant précisera dans la soumission le lieu de livraison ainsi que la nature des prix :
- a. Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.
et
 - b. Hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA).
- 4.2 Le Cocontractant complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui leur est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.
- 4.3 Le Cocontractant remplira et signera le projet de lettre commande.

Article 5 - Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de 90 jours à compter de la date d'ouverture des offres.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Les Cocontractants placeront l'original et six (06) copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée au Maire de la Commune de Monatélé, à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner et
- (b) portant le nom du projet, l'indication du lot soumissionné, le titre et le numéro de la consultation tel qu'indiqué dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

9.1 La Commission de Passation des Marchés placée auprès de l'Autorité Contractante ouvrira les plis en présence des représentants des Cocontractants qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés de Monatélé établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés de Monatélé procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- Examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et des spécifications techniques, voir le **Médecin Chef de district de Santé de Monatélé**;
- Vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- Elaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11 - Attribution de la lettre commande

La Commission Interne de Passation des Marchés de Monatélé proposera l'attribution de la lettre-commande au Cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la **moins-disante**.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la lettre commande

Le Maire de la Commune de Monatélé décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal des Marchés (JDM), par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre-commande
- d) Le délai de livraison.

Article 13 - Signature de la lettre-commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par le Maire de la Commune de Monatélé et sera notifiée par le Chef Service du marché au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 14 - Timbres et Enregistrement (CCAG Article 37)

Sous huitaine, (07) sept exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur

Après enregistrement, les marchés (05 exemplaires originaux enregistrés) devront être retournés à la Délégation Départementale des Marchés Publics (Service de la Passation des Marchés) pour ventilation.

En cas de non-respect des dispositions réglementaires pour enregistrement, le marché pourra être résilié de plein droit

Article 15 - Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les Cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et
- (b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même cocontractant sous des noms de sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents
- (c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DE LA LEKIE
COMMUNE DE MONATELE
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
CENTRE REGION
LEKIE DIVISION
MONATELE COUNCIL
GENERAL SECRETARY

Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM)

**DEMANDE DE COTATION
N° 001/DC/CM/CIPM/2025**

**POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DANS CERTAINS CENTRES
DE SANTE INTEGRES.**

LOT1 CENTRE DE SANTE INTEGRÉ DE NGOMO

LOT 2 CENTRE DE SANTE INTEGRÉ DE NKOG BONG

**Financement : BIP Exercice 2025
Imputations budgétaires :**

DOSSIER DE CONSULTATION

Pièce N° III
MODELES D'ANNEXES

3.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Demande de Cotation N° 001/DC/CM/CIPM/2025 du _____ 2025 pour l'équipement en matériel médical au CSI de NGOMO et NKOGBONG dans la Commune de Monatélé du Département de la Lékié.

Date : _____

A Monsieur le Maire de la Commune de Monatélé

Mr,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer conformément à la demande de consultation et pour la somme de :

- F CFA (*en chiffres et lettres*). Hors Taxes sur la valeur ajoutée ;
- FCFA (*en chiffres et chiffres*). Toutes Taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptance écrite et la notification d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Le

Signature
Nom et qualité du signataire pour le
compte du Candidat

3.2 - DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné :

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

Entreprise : B.P. : ; Tél/FAX. :

En vertu des pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier de consultation N° 001/DC/CM/CIPM/2025 pour l'équipement en matériel médical aux CSI de NGOMO et NKOGBONG dans la Commune de Monatélé du Département de la Lékié.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cette consultation.

Le

Signature
Nom et qualité du signataire pour le
compte du Candidat

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE MONATELE

Demande de Cotation N° 01/DC/CM/SIGAMP/CIPM/2025 pour l'équipement en matériel médical au CSI de NGOMO, dans la Commune de Monatélé, Département de la Lékié.

Date limite de remise des offres : _____

3.3 – DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS

N°	Désignation	Unité	Quantité	P.U	P.T	Références articles
1	micro perfuseurs n° 21 B/100	1	03			55-005-140004
2	Thermomètre ordinaire à mercure B/12	1	02			07-003-140298
3	Alcool éthylique bidon 20 l à 95 C	1	02			55-007-140001
4	Tensiomètre électronique	1	01			49-003-140009
5	plateau haricot 16 x 8.5 x 3 cm	1	05			07-003-140083
6	Spatule Inox	1 pièce	03			27-002-140860
7	Spatule manche en bois GM	1 pièce	05			09-001-120427
8	Garot élastique largeur 18 mm paquet de 50	1	02			55-009-140076
9	Aspirateur gynécologique à double valve	1ù	01			49-003140034
10	Curette de sims utérine T25 CM X12 MM (n 5)	1ù	02			07-003-140108
11	Curette de sims utérine T25 CMM (n 2)	1ù	02			07-003-140116
12	Otoscope de poche	1ù	02			07-003-140001
13	Stérilisateur (poupinel) GRX-9023 A10250 C 23 litres	1ù	01			07-003-140010
14	pince de Kelly DTR/ 14 cm	1 p	03			07-003-140236
15	pince de Kocher AG 18 cm	1 P	03			07-003-140252
16	pince de Kocher CRB/SG 18 cm	1 p	03			07-003-140253
17	pince de Kocher CRB/SG 20 cm	1 p	03			07-003-140254
18	pince hémostatique kelly-rankin droite 16	1 u	03			07-003-14243

	cm				
19	pince à disséquer 20 CM A/G	1 ù	03		07-003-140164
20	ciseaux de Mayo DRT 20 cm	1 u	03		07-003-140164
21	ciseaux de Mayo DRT 23 cm	1 u	03		07-003-140161
22	ciseaux Mousse CRB 16 cm	1 u	02		07-003-140177
23	ciseaux Mousse CRP 14 cm	1 u	02		07-003-140176
24	ciseaux Mousse CRP 16 cm	1 u	02		07-001-140177
25	ciseaux Mousse DRP 18 cm	1 u	02		07-003-140181
26	ciseaux Mousse pointu 14 cm	1 u	02		07-003-140182
27	Spéculum de CUSCO large	1 u	02		07-003-140361
28	Spéculum de CUSCO moyen	1ù	02		07-003-140362
29	Spéculum AU UU large	1 ù	20		07-003-140355
30	Spéculum AU UU moyen	1 ù	20		07-003-140356
31	Marteau reflexe de vermon	1ù	01		07-003-140036
32	Matelas de lit d'hospitalisation liliidoux 140 x140 x12cm	1 ù	03		07-003-140067
33	Boîte d'accouchement complète 1Bte	1ù	02		49-003-140020
34	Gant d'examens non stérilisé à usage unique médium (7-8) Bte/100	1ù	20		07-0011-140007
35	Gants chirurgicaux usage unique taille 7,5 boîte de 50	1ù	5		07-011-1400011
36	Groupe électrogène HX3000-3	1 ù	01		44-005-140065
37	Régulateur de tension light wave LW – AVRC-2000 VA	1ù	01		37-004-140035
38	Ventilateur HONEY WELL QUIET SET sur pied	1u	01		08-004-140053
39	Office bureau en tissus gris accoudoir PCV ref :83546	1 ù	01		07-007-140103
40	chaise visiteur en cuir verdis noir assise en PU marron ref : 92905	1 ù	03		04-007-140096
41	armoire de bureau trois tiroirs en bois	1u	01		04-007-140029

	marron foncé réf : BFO...				
42	pèse bébé CAMRI+Y SECA	1 ù	01		49-001-140534
43	pansement gras imprégné de paraffine compresse 10 cm lot de10	1 u	05		07-010-140037
44	bande Velpeau NYL S/CELLO 3 x0.5	1 u	30		07-010-140015
45	sparadrap perforé 5Mx x 10 cmt/albu	1 u	3		07-010-140041
46	Chariot de sois avec roue polyuréthane L750xWA922 mm	1 p	01		07-007-140064
47	lit d'hospitalisation polyuréthane avec relève	1 p	03		07-007-140006
48	table d'accouchement mono bloc inox 1680 x6000x 800 mm	1p	01		07-007-140030
49	plateau rectangulaire 17 x11 x2.5	1ù	02		07-003-140087
50	plateau rectangulaire 20 x13 x2.5	1ù	02		07-003-140088
51	TPHA 100 test (hemaglutination indirecte randox)	1 ù	01		49-001-140212
52	Widal test boîte de 100	1 ù	01		49-001-140118
53	Glucomètre one touch ultra	1 u	01		49-001-140531
54	one touch lancette à pointes fines B/100	1 u	01		55-009-140081
55	Bandelette one touch	1 u	01		49-001-140101
56	Bureau en bois L 2m avec trois tiroirs	1 p	01		04-003014065
57	LAPTOP HP 250GDUAC COREE INTEL PENTIUM N3710 1.60 GHZ (4C)	1 u	01		39-020-122083
58	Réfrigérateur new génération BCD- 188.188 litres	1 u	3		27-001-140062
59	Imprimante Canon PIXMA MG 2420 (impression , copie, numérisation)	1 u	01		37-011-140071
60	Minuterie avec sonnerie	1 u	01		19-007-140014
61	Blouse	1 u	02		36-005-140026
62	pince personne CAMRY SECA	1 ù	01		49-001-140535
63	Tensiomètre + stéréoscope	1 ù	01		49-003-140012

64	Aspirateur de mucosités DWJ-1	1 ù	01			07-003-140374S
65	Lampe d'examen + abaisse langue HS401F3-B	1 ù	02			07-003-140316
66	pince à disséquer en inox et sans griffes de 15 cm	1 ù	02			07-003-140308
67	Urinoir PARMA LUX BLANC PM	1 u	03			07-003-140013
68	Brancard YDC-1	1 ù	01			07-007-140001
69	Microscope électrique + solaire (mixte) XSZ-107 BN	1 u	01			07-002-140032
70	Ecarteur abdominal (valve abdominal de doyen) 50 x 80 mm	1 ù	02			07-003-140199
TOTAL HTVA						
TVA 19,25 %						
AIR 5,5%						
TOTAL TTC						
NET A PERCEVOIR						

Arrêté le présent devis à la somme TTC de _____.

Fait à, _____ le _____

Le soumissionnaire

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE MONATELE

Demande de Cotation N° _____/DC/CM/CIPM/2025 pour l'équipement en matériel médical au CSI de NKOGBONG, dans la Commune de Monatélé, du Département de la Lékié.

Date limite de remise des offres : _____

3.3 – DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS

N°	Désignation	Unité	Quantité	P.U	P.T
1	MATREIEL MEDICAL				
1.1	Armoire de rangement en bois lamelle colle avec 4 battants 90x120x45 cm (confort house)	Pièce	01		
1.2	Lampe solaire rechargeable + abat-jour	Pièce	04		
1.3	Table d'accouchement 2 parties EPOXY	Pièce	01		
1.4	Autoclave 181 yx – 280 d-2	Pièce	01		
1.5	Banc d'attente en bois 5 places pour salle d'attente	U	01		
1.6	Boite d'accouchement complet HOLTEX (10 éléments)	U	01		
1.7	Chariot brancard roulant inox 1950x650x600/950mm	pièce	01		
1.8	Glucomètre on call plus g113-111	U	02		
1.9	Kit ciseaux de chirurgie MJM pack 18 pièces	U	01		
1.10	Lit d'hospitalisation + mat. + ar de chevet	pièce	02		
1.11	Microscope électrique + solaire (mixte) XSZ-107BN	U	01		
1.12	Pèse bébé rgz-20	pièce	01		
1.13	Pèse personne digital- 200kg/100g – grand plateau	U	01		
1.14	Potence hf568	U	03		
1.15	Table de consultation inox avec support pour drap + relevé buste	pièce	01		
1.16	Tensiomètre GIMA 32716	U	01		
1.17	Otoscope	U	01		

18	Aspirateur de mucosité pour nouveau-né	U	01		
1.19	Stéthoscope obstétrical	U	01		
1.20	Plateau haricot (réniforme) 450 mm	pièce	01		
1.21	Plateau en inox grand 250x200x50mm	U	05		
1.22	Plateau en inox grand 300x250x50mm	U	05		
1.23	Plateau haricot (réniforme) 100 mm	U	02		
1.24	Plateau haricot (réniforme) 260 mm	U	02		
2	CONSOMMABLE MEDICAL				
2.1	Gentamicin injectable 100 ampoules	carton	01		
2.2	Vitamine B Complex 1000 comprimés	boite	01		
2.3	Furoxenide 20 ampoules	boite	02		
2.4	Metro injectable	flacon	10		
2.5	Diclofenac boite de 2000	boite	2		
2.6	Vitamine B Complex injectable	boite	05		
2.7	Bétadine	flacon	10		
2.8	Penicillin G 5mg (Boite de 50)	boite	02		
2.9	Diclofenac inj. 75 mg boite de 100 ampoules	boite	02		
2.10	Dexa inj.100 ampoules	boite	02		
2.11	Eau distillée 300 ampoules	boite	02		
2.12	Ampicillin 1g inj. boite de 50	boite	01		
2.13	Bupadol (para + ibu)	boite	10		
2.14	Amoxycilline sirop	flacon	10		
2.15	Cotrimoxazole sirop	flacon	10		
2.16	Metronidazole sirop	flacon	10		
2.17	Esytromycine sirop	flacon	10		
2.18	Amoxycilline + acide clavilomique sirop	flacon	10		
2.19	Metromidazole 500 mg 2000 comprimés	carton	01		
2.20	Cotrimoxazole 480 mg 2000 comprimés	carton	01		

2.21	Ciproxin 500 mg 1000 comprimés	carton	01		
2.22	Glucosé	carton	02		
2.23	Sérum salé	carton	02		
2.24	Binger	carton	02		
2.25	Gants de soins (20 boites)	carton	01		
2.26	Gants stériles	carton	01		
2.27	Coton hydrophile	rl	02		
2.28	Fil à peau N° 2/0	boite	05		
2.29	Fil gagus N° 2/0	boite	05		
2.30	Antitétanique (boite de 10)	boite	03		
2.31	Seringue de 10 ml	boite	02		
2.32	Catheter	boite	02		
2.33	Sparadrap	rl	02		
2.34	Alcool	1	10		
2.35	Paracétamol 500 mg (3000 comprimés)	carton	01		
2.36	Amoxycilline 500 mg (400gélules)	carton	01		
2.37	Multivit comp. 1000 comprimés	carton	01		
2.38	Fer complex 1000 comprimés	carton	01		
2.39	Hemo forte plus sirop (carton de 50)	carton	01		
2.40	Oméprazole gélule 20 mg (500gélules)	carton	01		
2.41	Benzatine 2,4 inj. Boite de 50	boite	02		
2.42	Ceftrioxone 1g boite de 50	boite	02		
2.43	Métalgin 500 mg inj. Boite de 100 ampoules	boite	02		
2.44	Compresse	carton	01		
3	AUTRES EQUIPEMENTS				
3.1	Moto + casque de sécurité +	U	01		
3.2	Frigo mixte (congélateur et réfrigérateur)	U	01		
3.3	Seaux 30 l	U	05		

3.4	Table de bureau	U	01		
3.5	Chaise bureau	U	01		
3.6	Bouilloire	U	02		
3.7	Bottes de sécurité	paire	01		
3.8	Eau de javel	L	02		
3.9	Détergent liquide	L	01		
3.10	Machette	U	04		
3.11	Détergent en poudre(1KG)	U	01		
3.12	Gant de ménage	U	10		
TOTAL HTVA					8 385 744
TVA 19,25 %					1 614 256
AIR 5,5%					461 216
TOTAL TTC					10 000 000
NET A PERCEVOIR					7 924 528

Arrêté le présent devis à la somme TTC de : Dix millions francs CFA

Fait à, _____ le_____

Le soumissionnaire

COMMISSION INERNE DE PASSATION DES MARCHES MONATELE

Demande de Cotation N° 001/DC/CM/CIPM/2025 pour l'équipement en matériel médical au CSI de_____ dans la Commune de Monatélé - du Département de la Lékié.

Date limite de remise des offres : _____

3.4 – CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

(A remplir par le soumissionnaire)

N o	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Total	Livraison	
					délai	lieu
1						
2						
3						
TOTAL TTC TVA (19,25 %) IMPOT SUR LE REVENU (IR) TOTAL HTVA NET A PERCEVOIR (NAP)						

Le

Signature

Nom et qualité du signataire

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE MONATELE

**Demande de Cotation N° 001/DC/CM/CIPM/2025 du _____ 2025 pour l'équipement en matériel médical au CSI de ___ du
Département de la Lékié.**

Date limite de remise des offres : _____

3.5 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	Délai	lieu		
1.								
2.								
3.								

Membres de la Commission de Passation des Marchés :

Nom

Fonction

Signature

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE MONATELE

Demande de Cotation N° 01/DC/CM/CIPM/2025 du _____ 2025 pour l'équipement en matériel médical au CSI de _____
du Département de la Lékié.

Date limite de remise des offres : _____

3.6 – SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Cout d'achat	Transport	Commande	Livraison	Marge Bénéficiaire	Total HTVA

DEPARTEMENT DE LA LEKIE

COMMUNE DE MONATELE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE

3.5 - LISTE DES BANQUES AGREES

La liste des Etablissements bancaires de 1er ordre agréés par le Ministère en charge des Finances, et autorisés à émettre les cautions et autres pièces, dans le cadre des marchés publics sont les suivants :

I) BANQUES

- **AFRILAND FIRST BANK ;**
- **BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFI BANK) ;**
- **BICEC ;**
- **CA SCB CAMEROUN ;**
- **BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM) ;**
- **COMMERCIAL BANK OF CAMEROON;**
- **SGBC;**
- **NATIONAL FINANCIAL CREDIT (NFC);**
- **UNION BANK OF CAMEROON;**
- **STANDARD CHARTERED BANK;**
- **ECOBANK;**
- **UNITED BANK OF AFRICA;**
- **CITYBANK CAMEROUN (CITIGROUP);**
- **BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME) BP : 12962 YAOUNDE ;**

II) COMPAGNIES D'ASSURANCES

- Activa Assurances, BP : 12970, Douala ;
- Chanas Assurances, BP : 109, Douala ;
- ZenitheInsurance, BP : 1130 Yaoundé./-

REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DE LA LEKIE
COMMUNE DE MONATELE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM)

DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CM/CIPM/2025

**POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL CERTAINS
CSI DE LA COMMUNE DE MONATELE, DU DEPARTEMENT
DE LA LEKIE**

Financement : BIP Exercice 25

Imputations budgétaires :

Lot _____

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

**Pièce N° IV
PROJET DE LETTRE-COMMANDE**

LETTRE-COMMANDE N° _____/LC/CM/SIGAMP/CIPM/2025

**PASSEE APRESDEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CM/CIPM/2025 du ____ 2025
Pour l'équipement en matériel médical AU CSI de ____du Département de la Lékié.**

Titulaire :

B.P. ; Tél. :
Registre de commerce N°:
Numéro Contribuable :
Compte bancaire n° :

Objet :

Lieu de livraison :

Montant :

MONTANT TOTAL HTVA	
TVA : 19,25 %	
IR : 5,5%	
MONTANT TOTAL T.T.C.	
NET A PERCEVOIR	

Délai de livraison trente (30) JOURS

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC TRANSFERT DU MINSANTE- EXERCICE 2025

Imputation :Lot _____

Souscrite, le _____

Signée, le _____

Notifiée, le _____

Enregistrée, le _____

ENTRE :

Le Gouvernement de la République du Cameroun, représenté par le Maire de la Commune de Monatélé, dénommé ci-après « **L'AUTORITE CONTRACTANTE** »,

D'UNE PART

Et l'entreprise, **B.P. :**, **TÉL. :** ; **Registre de commerce N° :**; **Numéro Contribuable :**; **Cpte bancaire n°**; **domicilié à la banque, Agence de**, représentée par son Directeur Général, **M.**, ci-après dénommée « **Le Cocontractant de l'Administration**»,

D'AUTRE PART

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT
ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES
ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES
ARTICLE 13 - GARANTIE
ARTICLE 14 - ASSURANCE ET TRANSPORT
ARTICLE 15 – SERVICES CONNEXES

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 16 - GENERALITES - PRIX
ARTICLE 17 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDÉE
ARTICLE 18 - MODALITES DE PAIEMENT
ARTICLE 19 - DOMICILIATION BANCAIRE
ARTICLE 20 – NANTISSEMENT
ARTICLE 21 - REGIME FISCAL
ARTICLE 22 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 23 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
ARTICLE 24 - LITIGES
ARTICLE 25 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
ARTICLE 26 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

CHAPITRE I

GENERALITES

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre-commande a pour objet l'équipement en matériel médical au CSI de __du Département de la Lékié.

La description des équipements à fournir est indiquée à l'article 10 ci-après.

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande est passée suivant la procédure de demande de cotation en procédure normale.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- la soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives particulières ci-dessus cités ;
- le détail estimatif ;
- le bordereau descriptif quantitatif.

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

La présente lettre-commande est soumise :

1. La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
2. La loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
3. La loi n° 2000/10 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
4. La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 sur le régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
5. La loi N°024/2019 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
6. La loi n°2024/013 du 23 Décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2025 ;
7. Le décret 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
8. Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
9. Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics, pour ses dispositions non contraires aux stipulations du code des marchés publics en vigueur ;

10. Le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2003/048 du 23 février 2003 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics
11. L'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;
12. L'Arrêté N° 038/A/CAB/PM du 15 Mai 2014 mettant en vigueur les Dossiers types d'Appels d'offres (DTAO) pour la passation des Marchés Publics ;
13. L'Arrêté Conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI du 06 Août 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, Membres et Secrétaire des Commissions de Passation des Marchés, des Présidents, membres et Rapporteur des Sous-commissions d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires alloués aux personnels du Ministère des Marchés Publics impliqués dans la Passation, le Suivi et le Contrôle des Marchés Publics ;
14. L'Arrêté N° 401/A/MINMAP/CAB du 21 Octobre 2019 fixant les seuils de recours à la maîtrise d'œuvre privée et les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre publique ;
15. L'Arrêté N° 402/A/MINMAP/CAB du 21 Octobre 2019 fixant la nature et les seuils des marchés réservés aux Artisans, aux Petites et Moyennes Entreprises, aux Organisations Communautaires à la Base et aux Organisations de la Société Civile et les modalités de leur application ;
16. L'Arrêté N°413/A/PR/MINMAP du 08 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de l'examen des recours résultant des Marchés publics ;
17. L'Arrêté Conjoint N°0162/MINFOF/MINTP/MINMAP du 15 Décembre 2020 fixant les modalités d'utilisation du bois d'origine légale dans la commande publique ;
18. L'Arrêté N°168/A/MINMAP du 11 août 2021 fixant les conditions et les modalités de passation et d'exécution des marchés de conception-réalisation
19. L'Arrêté N° 403/A/MINMAP/CAB du 21 Octobre 2019 fixant les plafonds des indemnités servies par les Maîtres d'Ouvrage ou Maîtres d'Ouvrages Délégues aux Présidents, Membres et Rapporteurs des Commissions de réception, Commissions de suivi et de recette technique ;
20. L'Arrêté N°000003/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Monatélé, département de la LEKIE, Région du centre ;
21. La circulaire N°0000017/C/MINFI du 30 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution des lois des Finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024.
22. Lettre Circulaire N°000001/LC/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels ;
23. La lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N°2018/366 du 20 juin portant Code des Marchés Publics ;
24. Lettre Circulaire N°000006/LC/PR/MINMAP/CAB du 17 Août 2021 clarifiant le contrôle de la passation des marchés publics et précisant les modalités de son exercice auprès des Maîtres d'Ouvrage et maîtres d'Ouvrage Délégues ;

25. Lettre Circulaire N°00000001/MINFI/CAB du 04 Janvier 2024 relative à l'Exécution des lois des Finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024 ;
26. La circulaire N°0001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
27. La décision N°0001/PR/MINMAP/CAB/DR portant désignation des représentants du ministère des marchés publics dans les commissions de passation des marchés publics de la région du centre.
28. La Décision Municipale 025/DM/CD/23 de la _____/2024 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Monatélé ;
29. Guide des acteurs intervenant dans le processus de la passation et de l'exécution des marchés communaux ;
30. La Lattro - Circulaire N° 000005/LC/MINMAP/CAB DU 05 FEV 2025, relative à l'obligation pour les entreprises du secteur des bâtiments et des travaux publics dans le cadre de la contractualisation des marchés publics de la production préalable d'une attestation de catégorisation délivrée par l'autorité des marchés publics.
31. La lettre-circulaire 00000792/LC/MINFI DU 24 JANVIER 2025 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2025.
32. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente lettre-commande, il est précisé que :

- L'Autorité Contractante (AC), est le Maire de la Commune de Monatélé). A ce titre, il est signataire de la Lettre-Commande et en assure le bon fonctionnement. Il assure également le contrôle de l'effectivité des fournitures ;
- Le Maître d'ouvrage est le Maire de la Commune Concernée;
- Le Chef de Service est *le Chef Service Technique de la commune de la Commune concernée* ;
- Les attributions de l'Ingénieur sont exercées conjointement par le Chef de service du patrimoine et le Chef de Centre de Santé de Mvomekak II.

ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison des fournitures et matériels est fixé à 30 jours à compter de la date de notification de la présente lettre commande.

La livraison se fera au CSI de MVOMEKAK II

ARTICLE 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le cocontractant de l'Administration fait élection de domicile

à :
 BP :
 TEL. :
 FAX :

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II

EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

Le cocontractant de l'Administration a pour mission d'assurer la fourniture telle que décrite dans l'article 10 sous le contrôle de l'Ingénieur du marché et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre commande.

ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du cocontractant de l'Administration comprennent l'achat des fournitures du paquet minimum, la livraison, l'installation, les frais de recette technique et d'assurance.

ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les prestations comprennent :

A remplir par le soumissionnaire

Arrêté le présent devis à la somme TTC de _____.

Fait à, _____ le _____

Le soumissionnaire

ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE COCONTRACTANT

- la documentation technique des équipements est à fournir par le Cocontractant.

ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES

Le Maître d’Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du Cocontractant par une commission composée comme suit :

- Président : La Maître d’ouvrage ou son représentant ;
- Membres : L’Ingénieur ou son représentant ;
Le chef service du marché ;
- Rapporteur : L’agent en charge de la comptabilité - matières ;
- Observateur : Le cocontractant ;
- DDMAP/Lékié

Elle vérifiera la conformité des fournitures avec les prescriptions de la lettre-commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture et l’installation, le cocontractant sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le cocontractant. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

ARTICLE 13 - GARANTIE

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du cocontractant.

ARTICLE 14 - ASSURANCE ET TRANSPORT

Les risques de toute nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison sont à la charge du cocontractant..

ARTICLE 15 : SERVICES CONNEXES

D'une manière générale, les fournitures seront constatées au CSI de _____. Cette opération sera entièrement à la charge et sous l'entièvre responsabilité du cocontractant de l'Administration.

CHAPITRE III

DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 16 - GENERALITES - PRIX

Le Cocontractant de l'Administration est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux-frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

ARTICLE 17 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente lettre-commande, conformément au détail estimatif joint en annexe s'élève à la somme de :

N°	Désignation	Qté	P.U.	P.T.
1				
2				
3				
TOTAL H.T.				
T.V.A				
A.I.R. OU IR (1,1% ou 5,5%)				
NET A PERCEVOIR				

ARTICLE 18 - MODALITES DE PAIEMENT

8.1 Avance de démarrage

Sans objet.

8.2 Le Cocontractant est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

ARTICLE 19 - DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre-commande par revirement au compte bancaire N°..... ouvert auprès de la.....(Nom de la Banque)..... au nom de (Cocontractant de l'Administration).....

ARTICLE 20 – NANTISSEMENT

- L'autorité chargée de l'ordonnancement des dépenses est le **Maire de la Commune de Monatélé** ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le **Receveur Municipal de la Commune de Monatélé**
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est le **Poste comptable assignataire du crédit concerné** ;

- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Maître d'ouvrage ou le Chef service du marché.

ARTICLE 21 - REGIME FISCAL

La présente lettre commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à la charge du cocontractant de l'administration.

ARTICLE 22- TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente lettre-commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant de l'Administration et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 23- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente lettre-commande sont édités et diffusés à la charge du cocontractant de l'administration.

ARTICLE 24 - LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

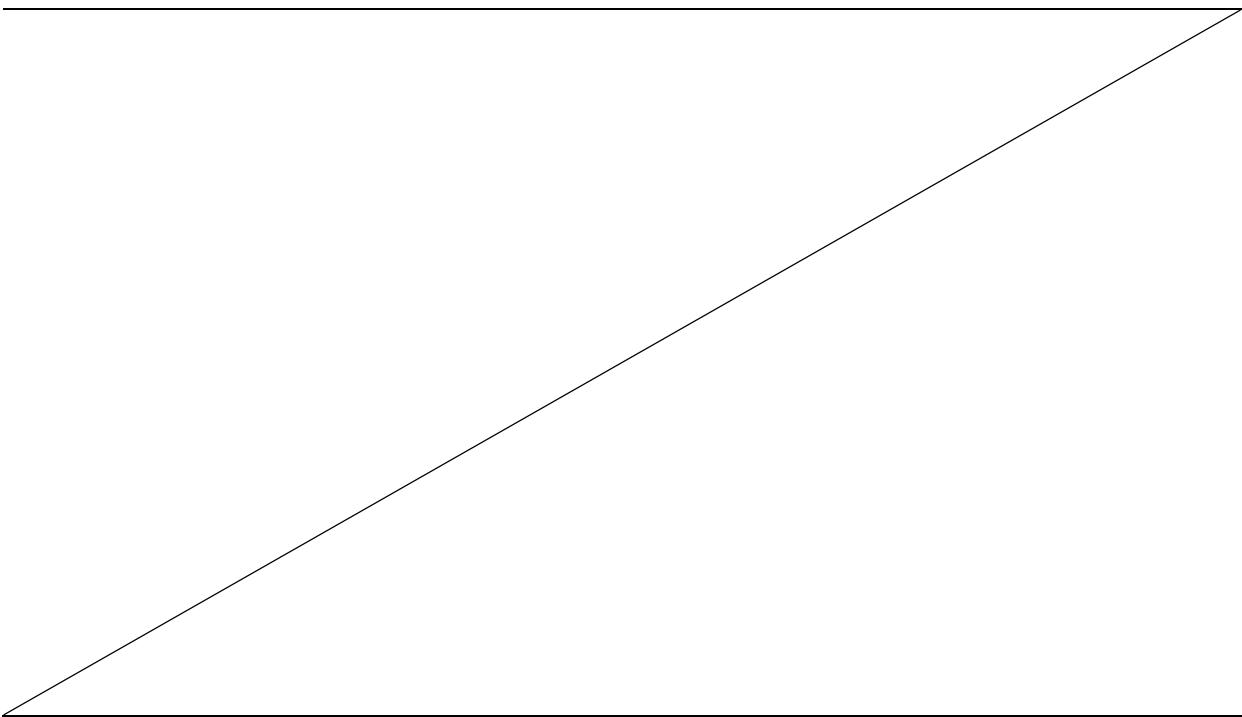
A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 25 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre-commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 26 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre-commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maire de la Commune de Monatélé, Autorité Contractante. Elle entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant de l'Administration.



**PAGE ____ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE
N° ____/LC/CM/CIPM/2025 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION
N° 01/DC/CM/CIPM/2025 pour l'équipement en matériel médical au CSI de ____ du**

Département de la Lékié.

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE :

Hors Taxes:	
TVA (19,25 %) :	
Toutes Taxes Comprises :	
IR :	
Net à Percevoir :	

DELAI D'EXECUTION : 30 jours

LU ET ACCEPTE PAR LE COCONTRACTANT DE L'ADMINISTRATION

Monatélé, le _____

SIGNE PAR LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS

Monatélé, le _____

ENREGISTREMENT

